

# Taxe d'apprentissage 2021

LPO DON BOSCO Marseille  
78 Rue Stanislas Torrents  
13006, Marseille  
Téléphone : 04 91 14 00 00  
Fax : 04 91 81 96 97



Date : 30/01/2021  
N° UAI EF : 0133396W  
SIRET : 78288383900014

## Votre Entreprise :

Date limite de contribution le 31 mai 2021

Contact dans l'entreprise :	SIRET :
NAF :	Raison Sociale :
CCN :	Adresse :
Monsieur :	
Email :	CP-Ville :

Effectif 2020	Masse Salariale 2020	Taux	Taxe d'apprentissage	Fraction 13% libératoire
	€	0,68%	€	€
	MS2020		TA = MS2020 x 0,68%	DB = TA x 13%

La réforme de la loi Avenir professionnel organise le recouvrement de la taxe d'apprentissage par les URSSAF. Ce transfert du recouvrement aux URSSAF se fera au plus tard au 1er janvier 2022.

Des modalités transitoires sont prévues pour les sommes dues au titre des années 2019, 2020 et 2021, qui devront être versées aux opérateurs de compétences (OPCO) à des échéances spécifiques.

(loi 2018-771 du 5 septembre 2018, art. 37, III, B ; loi 2019-1479 du 28 décembre 2019, art. 190, IV, 1°)

La taxe d'apprentissage est destinée principalement au financement de l'apprentissage proprement dit, mais aussi à la mise en œuvre d'autres premières formations technologiques et professionnelles.

Les contributions en faveur des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage) et de l'insertion professionnelle qui peuvent être imputées sur la fraction solde de 13 % de la taxe due au titre d'une année sont celles effectuées avant le 1er juin de cette même année, directement auprès des établissements et organismes habilités à en bénéficier (c. trav. art. R. 6241-20, al. 1).

Seule une fraction de 87 % de la taxe d'apprentissage doit en principe être versée aux OPCO.

La fraction de 13 % (ex hors quota) doit être consacrée par l'employeur à des dépenses libératoires directes.

Le Lycée Polyvalent DON BOSCO Marseille vous délivrera un reçu pour votre versement (c. trav. art. R. 6241-20).

Veillez libeller le chèque à l'ordre du Lycée DON BOSCO. Par virement avec en commentaire impérativement votre N°SIRET à :  
IBAN : FR76 3000 3012 4000 0372 8318 745  
BIC : SOGEFRPP  
Pour toute question concernant ce bordereau, contactez Albouze Hervé au 04 91 00 00 00, herve.albouze@laposte.net.

Part 87% à régler à votre OPCO : TA-DB €

Part 13% libératoire directe : DB €

=

Contribution payée à DON BOSCO €

N° Chèque :  
Banque :  
Date :